



RAPPORT LEC

1. Dispositions applicables à toutes les SGP

Informations relatives à la démarche générale de la SGP

- a) Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères ESG, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement
- b) Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement
- c) Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité ;
- d) Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entités mentionnées aux articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du Code des assurances ;
- e) Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du règlement mentionné ci-dessus.

2. Dispositions applicables aux SGP de plus de 500 millions d'euros d'encours sous gestions (fonds+ mandats de gestion)

Aqua Asset Management

6 square de l'Opéra Louis Jouvet - 75009 Paris
01.84.25.27.60 - contact@aquam.com

Société de gestion agréée AMF n° GP000 51 - SAS au capital de 299 712 - RCS Paris 433 515 616
TVA FR57433515616



1. DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUTES LES SGP

Informations relatives à la démarche générale de la SGP :

- a) Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères ESG, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement

Aqua Asset Management est une société de gestion indépendante qui accompagne des entreprises de taille moyenne, françaises et européennes, actives dans la transition écologique.

Aqua Asset Management adopte une stratégie d'investissement intégralement orientée vers des investissements durables et 100% de ses fonds sont classifiés article 9 au sens de SFDR, avec pour objectif l'atténuation du changement climatique. A cette fin et dans une démarche globale d'intégration des critères ESG, la gestion par Aqua Asset Management se décline en plusieurs étapes complémentaires :

- Exclusions sectorielles et normatives
- Prise en compte des critères extra-financiers et analyse des risques de durabilité dans l'instruction et le choix des investissements
- Suivi d'indicateurs d'impact en lien avec les critères ESG et appréciation de l'impact à l'aune des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de la Taxonomie Européenne
- Engagement et activisme bienveillant notamment en lien avec l'analyse extra-financière et les indicateurs d'impact.

Exclusions sectorielles

En aucun cas, les fonds gérés par Aqua Asset Management ne pourront être investis dans des sociétés dont une part du CA est réalisée dans les activités controversées ou jugées néfastes à la société, à savoir :

- Les sociétés impliquées dans la production et la commercialisation de tabac ;
- Les sociétés impliquées dans la production et la commercialisation d'alcool
- Les sociétés impliquées dans la production, l'utilisation, le stockage, la maintenance, le financement d'armes de tout type ;
- Les sociétés dont les activités sont directement liées au charbon et au pétrole ;
- Les sociétés impliquées dans la production, la publication et la distribution de contenu pornographique.

Exclusions normatives

En outre, tout investissement envisagé doit respecter les garanties sociales minimales (déclaration de l'Organisation internationale du travail (« OIT ») sur les droits fondamentaux et les principes au travail, les conventions fondamentales de l'OIT et la Charte internationale des droits de l'homme). Enfin, les

Aqua Asset Management

6 square de l'Opéra Louis Jouvet - 75009 Paris
01.84.25.27.60 - contact@aqua-am.com

Société de gestion agréée AMF n° GP000 51 - SAS au capital de 299 712 - RCS Paris 433 515 616
TVA FR57433515616



cibles ayant leur implantation principale dans des États et territoires non coopératifs au sens fiscal (ETNC) seront systématiquement exclus du champ investissable.

Prise en compte des critères ESG dans la gestion : construction d'une grille d'évaluation dédiée

Ayant défini l'atténuation du changement climatique comme objectif et comme 100% de ses fonds sont classifiés article 9 au sens de SFDR, Aqua Asset Management a établi une méthodologie d'analyse basée sur les Objectifs de Développement durables (ODD) et la taxonomie européenne a élaboré une grille d'évaluation ESG lui permettant de mener une lecture transversale des entreprises au regard de leurs pratiques sur les piliers E, S et G tout en ayant une vision détaillée sur les pratiques par pilier.

. A titre d'exemple, les thématiques ci-dessous font notamment partie de cette évaluation.

- Pilier environnemental : réduction des gaz à effet de serre, efficacité énergétique, respect de la biodiversité, gestion durable de l'eau et des déchets
- Pilier social : respect des garanties sociales édictées par l'OIT, politique sociale inclusive
- Pilier gouvernance : équilibre de la gouvernance et mixité des organes de direction

Cet outil est utilisé dans l'instruction des entreprises dans le cadre de la décision d'investissement mais également en phase de suivi, offrant ainsi une vision dynamique du portefeuille sur l'évolution des entreprises sur les critères E, S et G et les accompagner au mieux dans leur démarche d'amélioration de leur impact.

Pour aller plus loin dans l'articulation de critères extra-financiers et financiers, Aqua Asset Management a également mis en place une grille d'évaluation de l'exposition des actifs aux risques de durabilité. Intégrée à son processus d'investissement, cette grille permet d'une part de distinguer les risques liés à des facteurs endogènes à l'activité des risques d'externalités environnementales négatives et d'autre part d'objectiver l'évaluation du risque et sa maîtrise.

b) Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement ;

Aqua Asset Management attache une attention particulière à la transparence envers ses parties prenantes. Ainsi, le suivi des indicateurs ESG fait l'objet de plusieurs reporting :

- Les prospectus des fonds gérés ;
- Charte de durabilité de la société de gestion disponible sur son site internet ;
- Site internet de la société de gestion ;
- Un rapport d'impact annuel de la société de gestion faisant état du suivi des indicateurs extra-financiers ;
- Un rapport d'impact annuel des fonds gérés par la société de gestion ;

Aqua Asset Management

6 square de l'Opéra Louis Jouvet - 75009 Paris
01.84.25.27.60 - contact@aqua-am.com

Société de gestion agréée AMF n° GP000 51 - SAS au capital de 299 712 - RCS Paris 433 515 616
TVA FR57433515616



- A compter de 2023 un reporting sur les indicateurs des PAI (Principales Incidences Négatives) en lien avec les risques de durabilité sera publié sur une base semestrielle et pourra être modifié en cas d'information majeure de nature à modifier la perception de ces critères et les risques afférents ;
- A compter de 2023, le rapport de transparence des PRI sera publié et rendra compte des progrès réalisés en matière d'intégration ESG, d'objectifs et de résultats.

c) Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité ;

Aqua Asset Management gère 105 millions d'euros à travers deux fonds d'investissement alternatif (FIA), Transition Evergreen et Transition Hydrogène qui sont engagés pour répondre aux enjeux de finance durable. Ils ont pour objectif l'investissement durable, conformément à l'article 9 du Règlement Disclosure auquel nous nous conformons.

d) Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entités mentionnées aux articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du Code des assurances ;

Non applicable pour les SGP

e) Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du règlement mentionné ci-dessus.

Aqua Asset Management est devenue signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) en 2021 en cohérence avec son identité d'investisseur engagé en faveur de la transition écologique.

Au cours des derniers mois, le fonds Transition Evergreen a reçu deux labels :

- **Le label Relance** destiné aux fonds d'investissement qui soutiennent la relance économique en venant renforcer en fonds propres ou quasi-fonds propres des entreprises françaises et notamment des PME et des ETI. Les fonds labellisés doivent respecter les critères d'éligibilité définis dans la Charte du label Relance, qui inclut notamment un ensemble de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) qui doit guider leur politique d'investissement et d'engagement actionnarial.

Aqua Asset Management

6 square de l'Opéra Louis Jouvét - 75009 Paris
01.84.25.27.60 - contact@aqua-am.com

Société de gestion agréée AMF n° GP000 51 - SAS au capital de 299 712 - RCS Paris 433 515 616
TVA FR57433515616



- **Le label Greenfin** attribué aux fonds d'investissement qui contribuent au financement de la transition énergétique et écologique. Il garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables.

2. DISPOSITIONS APPLICABLES AUX SGP DE PLUS DE 500 MILLIONS D'€ D'ENCOURS SOUS GESTION (FONDS + MANDATS DE GESTION)

Non applicable pour la SGP

Aqua Asset Management

6 square de l'Opéra Louis Jouvet - 75009 Paris
01.84.25.27.60 - contact@aqua-am.com

Société de gestion agréée AMF n° GP000 51 - SAS au capital de 299 712 - RCS Paris 433 515 616
TVA FR57433515616